

JUDO CLUB DE BAUVIN

Destiné aux Pratiquants du JUDO, du JU JITSU, BABY JUDO et TAI SO

1) DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement est destiné à assurer le bon fonctionnement des séances d'entraînement, de compétitions, ainsi que la discipline et la sécurité des participants.

Il s'applique à tous les participants sans exception.

Nul n'est censé l'ignorer, la demande d'admission constitue l'engagement formel de s'y conformer.

2) CONDITIONS D'ADMISSION COMMUNES A LA PRATIQUE DU JUDO, DU JU JITSU; BABY JUDO et TAI SO.

La pratique du Judo, du Ju Jitsu , Baby Judo ou Taiso est soumise à l'obtention préalable des 4 documents suivants:

a) une licence : c'est une assurance imposée par la « fédération française de judo et disciplines associées" »

b) un certificat médical muni du cachet, de la date et de la signature du médecin où il précisera « Apte à la pratique du Judo, Jujitsu, ou taiso, sans contre indication à la compétition. » (cette phrase sera inscrite sur le passeport pour la FFJDA).

(un nouveau certificat devra être présenté suite à une absence de plus de 3 semaines pour maladie ou blessure).

c) Une autorisation parentale (pour prodiguer les premiers soins et éventuellement faire transporter le blessé dans un établissement hospitalier choisi par le judoka ou ses. parents).

d) une fiche de renseignements et 2 photographies récentes.

e) Le dossier complet est à rendre au plus vite (au maximum un mois suivant l'inscription aux cours accompagné du règlement des frais de licence). Tout dossier incomplet ne peut être enregistré.

Toutes les formalités ci-dessus sont à renouveler au début de chaque année sportive.

CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LE JIJITSU

L'accès aux cours de Ju Jitsu aux judokas mineurs ne sera possible qu'avec l'autorisation du Professeur.

3) COTISATION

a) licence (obligatoire) annuelle en début d'année sportive ou au moment de l'admission

b) cotisation : le montant est à régler à l'ordre de Jérôme Cuvillez soit :

- 1 paiement en 1 fois avec encaissement de suite
- 3 paiements avec encaissement en octobre, décembre et mars.
- 10 paiements avec 1 encaissement chaque mois.
- en espèce (voir directement avec Jérôme)

c) Cas de réduction de la cotisation : pour plusieurs personnes de la même famille (enfants et parents).

d) Droit d'inscription par famille à régler au club.

4) SEANCES D 'ENTRAINEMENT

La ponctualité est une qualité.
Elles ont lieu aux jours et heures affichés dans la salle. Elles commencent aux heures précises indiquées et se terminent au signal donné par le professeur. Les retardataires, sauf excuses valables ou signalées pourront se voir refuser l'accès au tapis et / ou après accord du professeur.
La présence à tous les cours est un gage de réussite.

5 LA TENUE

Une tenue correcte est de rigueur.

- a)** Kimono propre et en bon état
- b)** Tee shirt ras du cou blanc pour les filles/femmes et soutien gorge sans armatures.
- c)** Caleçon sans boutons pour les garçons
- d)** En dehors des principes évidents d'hygiène (propreté du corps, mains, pieds, ongles courts), il est bon de rappeler que la douche terminant un cours de judo est non seulement agréable mais nécessaire à l'acquisition des bienfaits physiques de ce cours. L'eau débarrasse le corps de toutes les impuretés et sueur expulsées lors de l'effort physique. La douche est de plus un relaxant psychologique après l'excitation du combat.
- e)** Pour les filles/femmes: cheveux noués fermement à l'arrière avec élastique ou chouchou (barrettes interdites)
- f)** Etre chaussé pour se rendre du vestiaire au tapis (claquettes si possible)
- g)** Interdiction pour tous de venir à l'entraînement déjà en kimono (des vestiaires sont à disposition)
- h)** En présence de verrue plantaire, les judokas sont tenus de garder leurs chaussettes
- i)** Chaque kimono doit porter l'écusson du club (en vente au bureau)
- j)** Pour la sécurité personnelle du judoka et celle de son partenaire, il lui est fortement conseillé d'enlever toute chaîne, gourmette, montre, bague, boucles d'oreilles, bracelet, piercing etc ...

6) DISCIPLINES ET SANCTIONS

Le comportement est l'expression de la personnalité ...

a) DISCIPLINE : dès leur entrée dans le bâtiment de sport ou lors de compétitions, les judokas sont soumis à l'autorité du professeur et lui doivent obéissance. Les mêmes règles sont à observer à l'égard de ceux à qui il délègue son autorité ou des fonctions d'aide. Le silence et une stricte discipline sont exigés pendant toute la durée de la leçon.

Pendant les cours, l'entrée et la sortie du tatami se feront avec l'accord du professeur. Le judoka doit saluer le tapis debout chaque fois qu'il va travailler ou qu'il en sort. Le salut collectif à genoux du début et de fin de cours est de rigueur.

Avant de pénétrer sur le tapis, chaque adhérent devra annoncer son numéro (ou nom) au pointeur de permanence.

Chaque élève est tenu de garder à l'esprit qu'il doit conserver une attitude digne de la part d'un judoka. Démonstrations intempestives (mauvaise humeur) ne seront acceptées, ni à l'entraînement, ni à l'extérieur. Nous sommes attachés à l'observation des règles élémentaires de savoir vivre et de respect d'autrui et de politesse verbale.

Le professeur reste dans tous les cas seul juge des décisions prises sur le tatami.
Nous tenons au respect des locaux et de tout le matériel mis à disposition (vestiaires, sanitaires, tatami etc...) ainsi que leur propreté (bouteilles vides, papiers... dans les poubelles à disposition) Les jeux autour du tapis et à l'extérieur du bâtiment sont interdits.

Les judokas se déplaçant hors du tatami doivent le faire chaussés. (pour des facilités de déplacement hors du tatami, les chaussures, pantoufles, sandales... ainsi que les sacs de sport doivent être placés sous les bancs.

6) SANCTIONS : Le manquement au présent règlement pourra faire l'objet de l'une des sanctions suivantes prononcée par le professeur.

- Avertissement
- Suspension de l'entraînement pour la durée de la leçon
- Des sanctions plus importantes, telle que suspension prolongée, exclusion définitive, concernant des infractions graves ou des cas fréquents de récidives seront du seul ressort des membres du bureau et enseignant. Dans l'attente de la décision de ceux-ci, le professeur pourra prononcer la suspension provisoire de l'entraînement.

7) RECLAMATIONS

Les judokas ou leurs parents pour les mineurs, ont toute liberté de présenter leurs réclamations ou suggestions au professeur ou à ses adjoints ou membres du bureau.

8) COMPETITIONS

Une feuille de convocation aux différentes compétitions sera distribuée aux judokas concernés. Elle devra être rendue remplie et signée à la date indiquée impérativement sous peine de non participation.

9) DIVERS

Lors des différents déplacements, les adultes emmenant les plus jeunes en sont responsables jusqu'au retour de ceux-ci.

Les vestiaires étant communs aux différentes disciplines, les judokas sont tenus de venir à la salle sans vêtements de " marque" pour éviter les tentations. .. Il en est de même pour les bijoux, gourmettes, montres, baladeur, téléphone portable... idem pour les vélos ou autre sous l'abri extérieur. (Nous ne serons en aucun cas responsable en cas de vol)

Les sonneries de portables pouvant gêner au bon déroulement des cours, ils doivent être éteints (éventuellement sur vibreur pour les personnes hors tatami)

Les parents ou enfants atteints de maladie contagieuse sont exempts de cours par soucis de contamination.

Interdiction absolue de fumer dans tout le bâtiment

Des changements d'horaires pourront intervenir lors de compétitions (voir tableau d'affichage)

Pour tout renseignement auprès du professeur, veuillez faire cette demande en dehors des cours.

10) CONCLUSION

Notre but à Tous est que les heures passées au Dojo soient un temps où chacun apprendra à être responsable, à s'assumer et à vivre dans le respect.

La réussite est l'aboutissement normal des valeurs morales, de la progression des connaissances, de l'étude et la maîtrise technique, de l'entraînement et de la participation aux épreuves sportives.

L'attribution des grades supérieures symbolise pour nous l'ensemble des critères des valeurs de l'esprit technique et efficacité du corps.

Le sport est un jeu, source de joie et d'émulation. une ligne de conduite. Etre libre, c'est la volonté de respecter la discipline que l'on s'est fixée.

Pensez que le véritable intérêt de sa pratique n'est pas tellement la victoire, mais votre propre victoire sur vous-même.